

Affaire 12-070524

Demande de subvention exceptionnelle – soutien financier pour les associations Femme d'Elite

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 30 avril 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,

Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SEPT MAI
2024

L'an deux mille vingt-quatre le **SEPT MAI** à **DIX-HUIT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean-Claude DAMOUR – Elisabeth BAGNY conseillère municipale:

Affaire 12-070524

Demande de subvention exceptionnelle – soutien financier pour les associations Femme d'Elite

Le maire informe l'Assemblée que le secteur associatif joue un rôle important sur le territoire, en intervenant dans divers domaines sportif, culturel, social.

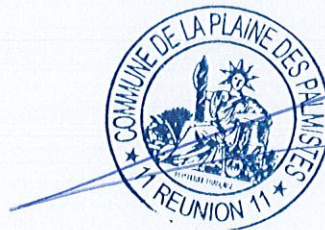
Afin d'organiser leur Gala pour cette année 2024 et de promouvoir leur discipline sous toute ses formes, l'Association Femme D'Elite de La Plaine des Palmistes sollicite une subvention exceptionnelle de 4 800,00 euros pour mener à bien leurs diverses actions durant cette période de préparation partant de mai à décembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de **3 000,00 euros** au titre de cette action.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés, Émilie NALEM ne prenant pas part au vote.

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de **3 000,00 euros** à l'Association Femme D'Elite,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



Le 3 avril 2024,



Association Femme d'Elite

94 rue Louis Carron
97431 La Plaine des Palmistes

Mr PAYET Johnny
Maire de La Plaine des Palmistes

230 Rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes

Objet : Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire,

Le Women's Show, comme vous avez déjà pu le constater, est l'un des événements prestigieux qu'offre notre Commune à sa population.

Nous réitérerons l'opération pour notre gala de fin d'année **2024**.

Pour cette occasion, je tiens à solliciter de votre bienveillance une subvention exceptionnelle, afin d'honorer les frais d'organisation de cette soirée et de permettre la mise en place d'un plateau artistique de qualité.

Cette demande exceptionnelle se chiffre à 4 800,00 €. Je vous prie de trouver en pièce jointe la fiche d'action détaillée justifiant de cette somme.

En vous remerciant infiniment et par avance de votre participation financière, garante de la réussite de cet événement,

Et restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes respectueuses salutations.

NALEM Emilie

FEMME D'ELITE

N° SIREN/SIRET 923732093

94rue Louis Carron

97431 Plaine des Palmistes

0692.40.25.74

ladyglams974@gmail.com

FICHE D'ACTION GALA DE FIN D'ANNEE

PLATEAU ARTISTIQUE

Live band Kipanga, musicien et Emma Shaka 975,00 €

Intermède Noémie Clain, NAYR, DANSES,

Défilé de bijoux 650,00 €

Showcase de Kent1 X DJ M'sy 1627,50 €

Présentatrice Hadrianna 200,00 €

Maquillage des candidates 250,00 €

Coiffure des candidates 200,00 €

Couronne, écharpes, tenues de défilé 400,00 €

Frais, Cadeaux, Caterings 497,50 €

TOTAL EUR 4 800,00 €

BILAN PREVISIONNEL MAI à DECEMBRE 2024
de l'ASSOCIATION FEMME D'ELITE

	RECETTES	DEPENSES	DON/bénévole
Cotisations adhérente	1 200,00 €		
Subvention exceptionnelle	4 800,00 €		
Organisation des évènements, location matériel, négociation partenaire, frais divers, achat de matériel			5 000,00 €
Assurance annuel		375,00€	
Plateau artistique		4 800,00 €	
Gestion du compte bancaire		200,00 €	
Tournage vidéaste teaser		270,00 €	
Achat de tenue spectacle		355,00 €	
TOTAL	6 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €

La Plaine des Palmistes, le 18 avril 2024



À l'attention de Monsieur le Maire,
Mairie de la Plaine des Palmistes
230 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes

**Objet : demande d'aide financière exceptionnelle pour déplacement.
Championnat de France de Country & Line les 15 et 16 juin à Villenave d'Ornon (33)**

Monsieur le maire,

Par la présente, je vous sollicite afin d'accorder à l'association une aide financière exceptionnelle pour le déplacement de Mme Isabelle Carpentier, animatrice de l'association Rythm'n Country Boots, M. Benard Fabrice président de l'association et Mme Elvina Perrier adhérente au club

Lors de cet évènement les participants ont demandé l'aide de LADOM pour l'aérien.

Je vous remercie vivement pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président de l'association,

Fabrice BENARD

27 Allée du Sud – 97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 0692421635 - Mail: rythmncountryboots@gmail.com
N° W9R3002001

Paris, le 08 avril 2024

Mme CARPENTIER Isabelle
Licence n° 19660916-car-is6
Domicilié OM La Réunion

COURRIER N° 08-21 FFDANSE/COMPETC&L

O b j e t : Participation au Trophée National de Country & Line du 15 au 16 juin 2024 à Villenave Dornon (33)

Madame,

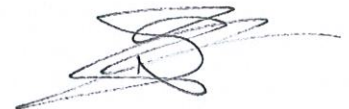
Suite à votre double sélection, à la fois au championnat régional et au Critérium O.M. La Réunion en danse Country & Line, je vous confirme officiellement par la présente votre participation au Trophée National qui se tiendra à Villenave Dornon près de Bordeaux sur le W.E. du 15 et 16 juin.

En Hexagone, nous terminons durant les deux semaines qui suivent les dernières qualifications. Mais d'ores et déjà, l'ensemble de l'équipe de la Direction Technique National de notre fédération sportive et artistique vous félicite de votre parcours niveau régional et compte sur votre présence au Trophée National pour une représentation effective et le plus vaste territorialement possible en tant que compétitrice venant d'un DOM.

Vous recevrez, Madame, dans les semaines qui suivent un détail de l'ensemble de cette compétition vous précisant ainsi votre ordre de passage.

D'ici là, portez-vous bien sportivement et dans l'espoir de vous compter parmi nos athlètes lors de ce Trophée National recevez, Madame, mes cordiales salutations fédératrices.

Charles FERREIRA
Président de la FFDanse



Paris, le 08 avril 2024

M. BENARD Fabrice Erick
Licence n° **19750321-ben-fa20**
Domicilié OM La Réunion

COURRIER N° 08-22 FFDANSE/COMPETC&L

O b j e t : Participation au Trophée National de Country & Line du 15 au 16 juin 2024 à Villenave Dornon (33)

Monsieur,

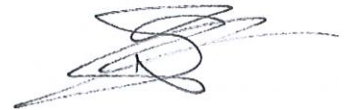
Suite à votre double sélection, à la fois au championnat régional et au Critérium O.M. La Réunion en danse Country & Line, je vous confirme officiellement par la présente votre participation au Trophée National qui se tiendra à Villenave Dornon près de Bordeaux sur le W.E. du 15 et 16 juin.

En Hexagone, nous terminons durant les deux semaines qui suivent les dernières qualifications. Mais d'ores et déjà, l'ensemble de l'équipe de la Direction Technique National de notre fédération sportive et artistique vous félicite de votre parcours niveau régional et compte sur votre présence au Trophée National pour une représentation effective et le plus vaste territorialement possible en tant que compétitrice venant d'un DOM.

Vous recevrez, Monsieur, dans les semaines qui suivent un détail de l'ensemble de cette compétition vous précisant ainsi votre ordre de passage.

D'ici là, portez-vous bien sportivement et dans l'espoir de vous compter parmi nos athlètes lors de ce Trophée National recevez, Monsieur, mes cordiales salutations fédératrices.

Charles FERREIRA
Président de la FFDanse



Paris, le 08 avril 2024

Mme PERRIER Elvina
Licence n° 19940813-per-el51
Domicilié OM La Réunion

COURRIER N° 08-23 FFDANSE/COMPETC&L

O b j e t : Participation au Trophée National de Country & Line du 15 au 16 juin 2024 à Villenave Dornon (33)

Madame,

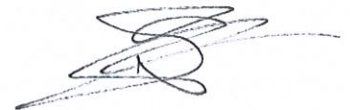
Suite à votre double sélection, à la fois au championnat régional et au Critérium O.M. La Réunion en danse Country & Line, je vous confirme officiellement par la présente votre participation au Trophée National qui se tiendra à Villenave Dornon près de Bordeaux sur le W.E. du 15 et 16 juin.

En Hexagone, nous terminons durant les deux semaines qui suivent les dernières qualifications. Mais d'ores et déjà, l'ensemble de l'équipe de la Direction Technique National de notre fédération sportive et artistique vous félicite de votre parcours niveau régional et compte sur votre présente au Trophée National pour une représentation effective et le plus vaste territorialement possible en tant que compétitrice venant d'un DOM.

Vous recevrez, Madame, dans les semaines qui suivent un détail de l'ensemble de cette compétition vous précisant ainsi votre ordre de passage.

D'ici là, portez-vous bien sportivement et dans l'espoir de vous compter parmi nos athlètes lors de ce Trophée National recevez, Madame, mes cordiales salutations fédératrices.

Charles FERREIRA
Président de la FFDanse



ATTESTATION

Je soussigné M. Jean-Hugues VAULBERT, en ma qualité de Président du Comité Régional de Danse de La Réunion, atteste que :

Mme CARPENTIER Isabelle

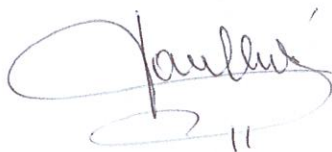
Licenciée à la Fédération Française de Danse (N° 19660916-car-is6) par la structure "Rythm'N Country Boots" ;

est sélectionnée pour participer à la compétition nationale de danse Country & Line « Trophée National » qui se déroulera les 15 et 16 juin 2024 à Villenave d'Ornon (33).

Le Comité œuvre pour permettre aux compétiteurs de partir et concourir sereinement en Hexagone. Cette participation à une compétition nationale est importante dans le cadre de la structuration et du développement de la danse sur l'île de la Réunion ainsi que pour la représentativité de notre Département/Région.

Fait à Sainte-Marie, le 06 avril 2024

Le Président du Comité
Régional de Danse de La Réunion,



Jean-Hugues
VAULBERT



Fédération Française de Danse – Comité Régional La Réunion

Fédération agréée et délégataire du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Secrétariat : 102 Bis, Rue Roger PAYET – 97438 SAINTE-MARIE - Tél. 06.92.68.10.92

Siège Social : 20 Route Philibert TSIRANANA - 97490 Sainte-Clotilde

Courriel : la.reunion@ffdanse.fr - N° SIRET : 825 396 187 00015

ATTESTATION

Je soussigné M. Jean-Hugues VAULBERT, en ma qualité de Président du Comité Régional de Danse de La Réunion, atteste que :

M. BENARD Fabrice Erick

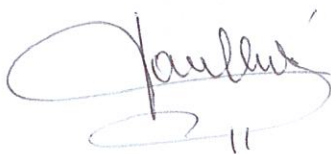
Licencié à la Fédération Française de Danse (N° 19750321-ben-fa20) par la structure "Rythm'N Country Boots" ;

est sélectionné pour participer à la compétition nationale de danse Country & Line « Trophée National » qui se déroulera les 15 et 16 juin 2024 à Villenave d'Ornon (33).

Le Comité œuvre pour permettre aux compétiteurs de partir et concourir sereinement en Hexagone. Cette participation à une compétition nationale est importante dans le cadre de la structuration et du développement de la danse sur l'île de la Réunion ainsi que pour la représentativité de notre Département/Région.

Fait à Sainte-Marie, le 06 avril 2024

Le Président du Comité
Régional de Danse de La Réunion,



Jean-Hugues
VAULBERT



Fédération Française de Danse – Comité Régional La Réunion

Fédération agréée et délégataire du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Secrétariat : 102 Bis, Rue Roger PAYET – 97438 SAINTE-MARIE - Tél. 06.92.68.10.92

Siège Social : 20 Route Philibert TSIRANANA - 97490 Sainte-Clotilde

Courriel : la.reunion@ffdanse.fr - N° SIRET : 825 396 187 00015

ATTESTATION

Je soussigné M. Jean-Hugues VAULBERT, en ma qualité de Président du Comité Régional de Danse de La Réunion, atteste que :

Mme PERRIER Elvina

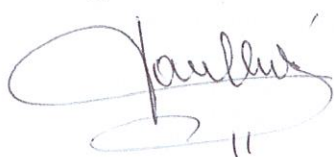
Licenciée à la Fédération Française de Danse (N° 19940813-per-el51) par la structure "Rythm'N Country Boots" ;

est sélectionnée pour participer à la compétition nationale de danse Country & Line « Trophée National » qui se déroulera les 15 et 16 juin 2024 à Villenave d'Ornon (33).

Le Comité œuvre pour permettre aux compétiteurs de partir et concourir sereinement en Hexagone. Cette participation à une compétition nationale est importante dans le cadre de la structuration et du développement de la danse sur l'île de la Réunion ainsi que pour la représentativité de notre Département/Région.

Fait à Sainte-Marie, le 06 avril 2024

Le Président du Comité
Régional de Danse de La Réunion,



Jean-Hugues
VAULBERT



Fédération Française de Danse – Comité Régional La Réunion

Fédération agréée et délégataire du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Secrétariat : 102 Bis, Rue Roger PAYET – 97438 SAINTE-MARIE - Tél. 06.92.68.10.92

Siège Social : 20 Route Philibert TSIRANANA - 97490 Sainte-Clotilde

Courriel : la.reunion@ffdanse.fr - N° SIRET : 825 396 187 00015